

# COMMUNIQUÉ

## Colonie de vacances au profit des enfants de la Communauté Marocaine

*Il est porté à la connaissance de l'ensemble des membres de la Communauté marocaine du Canada, qu'à l'instar des années précédentes, la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger organisera durant l'été 2009 une colonie de vacances au profit des enfants de cette même Communauté.*

**L**a première période aura lieu du 17/07/2009 au 30/07/2009 et la deuxième période du 01/08/2009 au 14/08/2009.

Cette opération culturelle et éducative qui aura lieu au Complexe Moulay Rachid de Bouznika, vise à renforcer les liens de la communauté marocaine avec la mère patrie et à préserver l'identité culturelle des enfants en leur permettant d'apprécier la richesse du patrimoine culturel et civilisationnel de leur pays.

Le quota réservé cette année à la communauté marocaine résidant au Canada est de 30 places (15 pour la première période et 15 autres pour la seconde).

En cas de dépassement un tirage au sort aura lieu en présence d'un comité supervisé par ce Consulat (Représentants des parents des élèves, d'associations marocaines, de médias communautaires, d'un avocat et d'un vice-consul).

### CONDITIONS

- 1- Être âgé de 9 ans à 13 ans ( ne pas être âgé de moins de 9 ans au 2 juillet 2009 et ne pas être âgé de plus de 13 ans au 14 Août 2009);
- 2- Être de nationalité marocaine;
- 3- Avoir de bons résultats scolaires;
- 4- Être en bonne santé;
- 5- Être participant pour la première fois à cette colonie (les enfants qui ont déjà participé à cette colonie les années précédentes ne sont pas admis);
- 6- Les parents doivent être immatriculés au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal;
- 7- Pour voyager, utiliser soit un passeport canadien (si l'enfant a la nationalité canadienne), soit un passeport marocain et la carte de résident permanent (RP) si l'enfant est immigrant reçu (le certificat de naissance délivré par les Autorités Canadiennes n'assure en aucune façon un retour au Canada);
- 8- Avoir, au moment du voyage, un passeport valide qui couvre la période du voyage.

### DOCUMENTS À PRODUIRE

- 1- Bulletins scolaires de l'enfant de l'année en cours;
- 2-Copie de la carte de résident (RP), si l'enfant est immigrant reçu;
- 3- Fiche de renseignements comprenant :
  - Nom et prénom du père,
  - Nom et prénom de la mère,

- Numéros d'immatriculations des parents au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal,
- Nom et prénom de l'enfant,
- Date et lieu de naissance de l'enfant,
- Adresse des parents,
- Numéro de téléphone (domicile, travail, cellulaire)
- Adresse e-mail personnelle obligatoire pour faciliter toute communication.

4-Copie d'un document qui établit la nationalité marocaine de l'enfant;

5-Copie des pages du passeport qui sera utilisé (marocain : de la page 1 à 6, canadien : la page 2);

6-Veuillez indiquer la période choisie pour le séjour de votre enfant. Notez toutefois qu'un tirage au sort s'effectuera si le nombre de choix pour une même période dépasse le nombre de places attribuées à cette période.

### INFORMATIONS SUR LE VOYAGE

1-Pour la première période : Le départ aura lieu le 16/07/2009 de l'aéroport de Montréal Trudeau et le retour aura lieu le 30/07/2009 de l'aéroport Mohammed V de Casablanca;

2-Pour la deuxième période : Le départ aura lieu le 31/08/2009 de l'aéroport de Montréal Trudeau et le retour aura lieu le 14/08/2009 de l'aéroport Mohammed V de Casablanca;

3- Les frais de séjour et de transport des enfants aller/retour Montréal-Casablanca sont pris en charge par la Fondation

Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger; Les parents seront tenus de payer uniquement les droits de timbres afférents à la légalisation des autorisations nécessaires;

4- Chaque parent devra prendre en charge le déplacement de son enfant à l'aéroport de Montréal-Trudeau pour le départ et son accueil au retour du Maroc;

5- Les billets d'avion sont offerts par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger ont une durée déterminée et ne sont pas susceptibles de changement.

De ce fait, si l'enfant ne retourne pas avec le groupe à la fin du séjour, les parents doivent s'engager à assumer les frais afférents à son retour au Canada.

### QUELQUES CONSEILS

-Veuillez munir votre enfant de ses affaires de toilette, de vêtements pour le sport et pour les sorties;

-Mettre le nom de votre enfant sur ses affaires;

-Éviter de donner à votre enfant des objets de valeurs ou une forte somme d'argent;

-Ne pas envoyer avec votre enfant des bagages pour qu'il les remette à des membres de sa famille le jour de son arrivée à l'aéroport;

-Le poids autorisé par la RAM est de 23 kg par bagage (2 bagages).

### IMPORTANT !

En cas de dépassement du nombre de places disponibles, un comité procédera à un tirage au sort. Ce comité sera d'un supervisé par ce Consulat (Représentants des parents des élèves, d'associations marocaines, de médias communautaires, d'un avocat ou notaire et d'un Vice-Consul).

Tout dossier incomplet ou ayant dépassé la date limite de réception sera rejeté.

Veuillez déposer ou adresser votre dossier de candidature directement au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal, à l'adresse suivante :

2192, Boulevard René-Lévesque ouest, Montréal, QC. H3H-1R6

Il est souhaitable que tout envoi par voie postale soit fait avec un accusé de réception.

La date limite de la réception des dossiers au Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal est le 24 Avril 2009 à 14 heures.

Pour plus d'information, visiter le site WEB du Consulat au:

[www.consulatdumaroc.ca](http://www.consulatdumaroc.ca)

(rubrique : Infos Associatives)

Source:

Mme KARAMA (Service Social du consulat général du Royaume du Maroc à Montréal)

